



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Quarante-quatrième session
15 juin-3 juillet 2020
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel de la Haute-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général

Conseil économique et social
Commission de la condition
de la femme
Soixante-quatrième session
9-20 mars 2020
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-
troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le XXI^e
siècle » : prise en compte de la problématique
femmes-hommes, situations et questions
intéressant les programmes

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité **des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités** **du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies** **à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard** **des femmes**

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2020/1](#).



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventionnement qui appuie les actions menées pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Bénéficiant du solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et agissant en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes, il contribue de façon décisive aux actions collectives destinées à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles¹.

2. Le présent rapport rend compte de l'impact et des réalisations du Fonds d'affectation spéciale et de ses bénéficiaires en 2019.

3. La violence à l'égard des femmes et des filles touche toutes les générations, ne connaît pas de frontières géographiques et est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des droits de la personne et à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Pas moins de 70 % des femmes dans le monde subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime au cours de leur vie². Au moins 200 millions de filles et de femmes actuellement en vie ont subi une forme de mutilation génitale féminine ou d'excision dans les 30 pays où ces pratiques sont le plus répandues ; dans la majorité des cas, les filles sont excisées avant l'âge de 5 ans^{3, 4}. En outre, plus de 750 millions de femmes actuellement en vie ont été mariées avant leur dix-huitième anniversaire et environ 250 millions avant l'âge de 15 ans⁵.

4. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des projets pluriannuels répondant à la demande qui visent à combattre, prévenir et finir par éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans trois domaines prioritaires : amélioration de l'accès des femmes et des filles à des services

¹ En 2018, le Comité consultatif pour les programmes aux niveaux mondial et régional était composé des entités suivantes : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation internationale du Travail, Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme des Nations Unies pour le développement ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts, au niveau mondial et sur le terrain, dont des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Égalité Maintenant et de l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles, ont également participé activement au processus d'octroi des subventions.

² Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council, Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire (Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 2013).

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Female genital mutilation/cutting: a global concern (New York, 2016).

⁴ A/73/266, par. 13.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « Ending child marriage: progress and prospects » (New York, 2014), p. 2 et 4.

multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; renforcement de l'application des lois et de la mise en œuvre des politiques, plans d'action et systèmes de responsabilisation nationaux ; promotion de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. À cet effet, il s'appuie sur ses trois orientations stratégiques : soutenir les approches axées sur les résultats qui visent à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; aider à tirer les enseignements des données mondiales recueillies auprès des bénéficiaires ; mettre à profit son mandat spécifique et son pouvoir de mobilisation pour plaider en faveur du financement durable des activités nationales et locales relatives à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et faciliter ce financement.

5. Le Fonds d'affectation spéciale est fier d'annoncer qu'il a atteint en 2019, soit un an avant la date prévue, les objectifs de mobilisation de ressources fixés dans son plan stratégique pour la période 2015-2020. Il a pu investir près de 40 millions de dollars dans 79 projets de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles menés par des organisations de la société civile dans 47 pays⁶, doublant ainsi quasiment son objectif d'octroi de subventions pour 2020.

6. Dans le cadre de l'intensification de la lutte contre la violence contre les femmes, le Fonds d'affectation spéciale a continué de se faire le champion du changement en tirant parti d'événements marquants ayant un rapport avec ses travaux, tels que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui seront célébrés en 2020. C'est dans ce contexte qu'il a commencé à mettre au point, dans le cadre de consultations, sa stratégie pour la période 2021-2025. En novembre, à Sarajevo, il a tenu sa toute première convention mondiale des bénéficiaires de subventions. À l'occasion de ce rassemblement unique en son genre, plus de 150 participants dotés de connaissances spécialisées dans différents domaines se sont penchés ensemble sur les activités menées pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Puisant dans une centaine de projets exécutés dans le monde entier, ils ont échangé des connaissances et fait part de leur expérience, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés sur divers sujets, comme les enjeux de l'élaboration de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, de la gestion des données probantes et des connaissances, de la création d'institutions efficaces et de l'adoption de mesures permettant d'assurer un financement durable aux organisations du monde entier qui œuvrent à changer la donne et à prêter assistance aux victimes de violence. La première séance de fond de la convention a consisté à mettre en évidence les questions prioritaires et à recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets efficaces de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment l'insuffisance des données et des travaux de recherche, les obstacles à l'amélioration des lois et politiques, l'impunité des auteurs et des problèmes nouveaux tels que les nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Au cours des tables rondes, les débats ont porté sur les principales difficultés à aplanir pour faire évoluer les choses dans divers contextes à travers le monde et sur les obstacles qui empêchent les programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes d'atteindre les femmes et les filles qui en ont besoin.

⁶ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Eswatini, État de Palestine, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Ouganda, Pérou, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

7. Les participants à la convention ont dressé le bilan du travail accompli par le Fonds d'affectation spéciale sur trois générations de bénéficiaires, des projets mis en œuvre et des résultats obtenus compte tenu des priorités stratégiques et des domaines d'intervention du Fonds. Dans leurs discussions, ils ont également mis l'accent sur l'apprentissage fondé sur la pratique et sur la mise à l'essai, l'application et l'adaptation de méthodes de lutte contre la violence contre les femmes et les filles fondées sur des données probantes. Réunis en groupes de travail, ils ont élaboré un ensemble de recommandations qui a été présenté à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à la fin de la convention. Ce rassemblement de praticiens et de militants de la société civile du monde entier, ainsi que de représentants de gouvernements, du secteur privé et du système des Nations Unies, a donné lieu à un riche échange sur les connaissances acquises et l'action menée, sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et sur la voie à suivre à l'avenir. Les recommandations qui y ont été formulées seront prises en compte dans le cadre des consultations mondiales sur la Conférence Beijing + 25. La convention était la première d'une série de manifestations visant à définir de manière concertée la stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2021-2025. Une dernière consultation sur ladite stratégie devrait se tenir en novembre 2020.

8. En décembre 2019, les entités ci-après avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale dans le cadre de son cycle annuel de subventions : les Gouvernements de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, de l'Irlande, d'Israël, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de la Suisse et de la Trinité-et-Tobago, ainsi que l'Initiative Spotlight, projet commun de l'ONU et de l'Union européenne visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Fonds avait également reçu l'appui des comités nationaux d'ONU-Femmes de l'Allemagne, de l'Autriche, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, des Pays-Bas et de la Suède, de l'Ambassadrice de bonne volonté d'ONU-Femmes, Nicole Kidman, et de diverses organisations, notamment les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie et la United Nations Women for Peace Association, ainsi que de partenaires du secteur privé, en particulier Mahendi Projects, Soko et le Wellspring Philanthropic Fund.

9. Le montant total des financements demandés en réponse au vingt-deuxième appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale s'est élevé à plus de 434 millions de dollars des États-Unis, 1 086 organisations ayant présenté une demande de financement. Au total, 24 organisations de 21 pays et territoires ont reçu des subventions d'un montant total de 9,2 millions de dollars. Dans son appel à propositions, le Fonds ciblait essentiellement les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes (organisations dans lesquelles au moins 51 % des postes de direction sont occupés par des femmes). De fait, 22 des 24 subventions ont été accordées à des organisations dirigées par des femmes. Ayant constaté qu'un grand nombre d'organisations dirigées par des femmes tendent à demander des subventions modestes compte tenu de leur capacité d'absorption⁷, le Fonds a mis l'accent sur les petites organisations (organisations ayant un budget de fonctionnement annuel inférieur à 200 000 dollars). Au cours du vingt-deuxième cycle, les petites organisations ont été plus nombreuses que les grandes à demander une subvention (52 %, contre 43,2 % lors du vingt et unième cycle). En outre, le Fonds a annoncé que des subventions d'un montant total de

⁷ Angelika Arutyunova and Cindy Clark, *Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality*, Association for Women's Rights in Development (Toronto, Canada, 2013). Dans ce rapport, les auteures analysent le budget de fonctionnement annuel des organisations de femmes et constatent qu'il est inférieur à 200 000 dollars pour plus de 90 % de celles-ci ; ces organisations entrent donc dans la catégorie des petites organisations définie par le Fonds d'affectation spéciale.

10,1 millions de dollars avaient été octroyées à 20 organisations dans 18 pays et territoires pour le vingt-troisième cycle de subventions. Les organisations retenues étaient issues du même vivier de candidates que les bénéficiaires du vingt-deuxième cycle.

10. En juillet, le Fonds d'affectation spéciale a également lancé, dans le cadre de l'Initiative Spotlight de l'ONU et de l'Union européenne, un appel à propositions en Amérique latine et en Afrique. Cet appel s'adressait aux entités œuvrant en faveur de groupes victimes de formes croisées de discrimination, en application du Programme 2030 et du principe consistant à ne laisser personne de côté dans les programmes d'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Le Fonds s'est associé à l'Initiative Spotlight pour offrir un complément aux activités de sensibilisation et de financement menées par celle-ci à l'appui des organisations de la société civile, en particulier les petites organisations locales de défense des droits des femmes, dans les pays où elle s'attache à atteindre le résultat 6 de sa théorie du changement. En Afrique, le Fonds a annoncé l'attribution de subventions aux fins de l'exécution de 21 projets nationaux d'un montant total de 7,7 millions de dollars et de trois projets multinationaux d'un montant total de 2,7 millions de dollars. En Amérique latine, son comité consultatif des programmes régional a approuvé l'octroi d'un montant total de 5,5 millions de dollars.

11. En 2019, dans le cadre de son vingt-deuxième cycle de subventions, le Fonds d'affectation spéciale a appuyé l'exécution de quatre nouveaux projets au Bangladesh, au Kenya et au Mexique, qui visent à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte des déplacements forcés et des crises de réfugiés. Conscient que les populations déplacées sont particulièrement exposées à la violence fondée sur le genre, il a ouvert un guichet de financement spécial pour ces activités en 2017.

12. Le projet exécuté au Bangladesh est axé sur les femmes propriétaires foncières du sud-ouest du pays qui ont été déplacées à la suite d'investissements fonciers privés. Ces femmes ont parfois subi d'intenses violences physiques, sexuelles et psychologiques, exercées par leur famille et leur communauté, en particulier dans les zones rurales. Grâce à une petite subvention du Fonds, l'organisation Badabon Sangho vient en aide aux femmes qui ont été ou risquent encore d'être déplacées dans quatre sous-districts du district de Bagerhat.

13. Le projet mis en œuvre au Mexique par l'organisation bénéficiaire Instituto para las Mujeres en la Migración vise à renforcer les mesures de protection offertes aux femmes et aux filles demandeuses d'asile et victimes de violence, et à améliorer la prestation de services, notamment d'aide juridique, d'assistance médicale et psychologique et de conseils d'experts, pendant la procédure d'asile. Un nombre sans précédent de femmes et de filles originaires de pays d'Amérique centrale demandent l'asile au Mexique. Nombre d'entre elles ont été victimes de violence fondée sur le genre.

14. Au Kenya, un projet dirigé par le HIAS Refugee Trust of Kenya a pour but d'encourager les hommes à rejeter la violence interpersonnelle et d'accroître le nombre de femmes qui signalent avoir été victimes de violence fondée sur le genre, dans trois sites du comté de Nairobi qui comptent une importante population de réfugiés. Un deuxième projet, mis en œuvre par le Forum for Women in Development, Democracy and Justice, est axé sur les adolescentes et les jeunes femmes réfugiées, qui sont particulièrement exposées, en raison de leur âge et de la rupture de leur réseau social, à la traite, à l'esclavage sexuel et au mariage forcé, autant de problèmes de plus en plus préoccupants dans les zones à forte concentration de réfugiés à Nairobi et dans le comté de Kajiado.

15. En 2018, le Fonds d'affectation spéciale a ouvert un autre guichet de financement spécial, axé sur les femmes et les filles handicapées. Au niveau mondial, les femmes et les filles handicapées sont jusqu'à trois fois plus susceptibles d'être violées et deux fois plus susceptibles de connaître d'autres formes de violence sexiste et de subir des blessures plus graves et des mauvais traitements pendant plus longtemps que celles qui ne sont pas handicapées⁸. En 2019, dans le cadre de son vingt-deuxième cycle, le Fonds a octroyé cinq nouvelles subventions pour des projets de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées.

16. En Eswatini, le Swaziland Action Group Against Abuse met en œuvre, dans plusieurs communautés de la région de Lubombo, notamment dans le camp de réfugiés de Malindza, un projet qui vise à faire évoluer les mentalités vis-à-vis de l'égalité des genres, à améliorer la qualité des services offerts aux personnes qui ont subi des violences et de sensibiliser aux droits des réfugiés et à ceux des jeunes femmes et des filles handicapées. En Indonésie, l'organisation Organisasi Harapan Nusantara exécute un projet de lutte contre la violence contre les femmes et les filles handicapées qui s'adresse aux femmes et aux filles ayant un faible niveau d'éducation et d'alphabétisation, vivant dans la pauvreté et vivant en milieu rural dans cinq districts de Yogyakarta. Au Népal, la Nepal Disabled Women Association s'emploie, dans le cadre d'un consortium, à lutter contre la montée de la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées dans le pays et à donner à ces dernières les moyens de prévenir la violence et d'obtenir justice. Au Pérou, l'organisation Paz y Esperanza dirige un projet visant à sensibiliser à la violence contre les femmes et les filles handicapées et à améliorer l'accès des victimes à des services multisectoriels dans les régions de Lima, Cusco et San Martín. Enfin, au Zimbabwe, Leonard Cheshire Disability Zimbabwe a fait partie des organisations qui ont reçu une subvention pour un projet de lutte contre la violence contre les filles et les femmes dans six districts ruraux et mal desservis du Zimbabwe qui affichent des taux élevés de pauvreté et de VIH/SIDA. La subvention a été versée au titre du guichet de financement « sur invitation seulement » du Fonds d'affectation spéciale. Ce deuxième projet de l'organisation incorpore un nouvel élément, qui consiste à collaborer avec le Ministère de la santé et de la protection de l'enfance aux fins de la normalisation et de la décentralisation des examens psychiatriques. Ce changement a été décidé au vu des enseignements tirés du premier projet, qui ont révélé que l'obligation légale de se rendre à Harare pour un examen psychiatrique constituait un obstacle important à la justice.

II. Examen à mi-parcours du plan stratégique

17. Les résultats de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2015-2020 ont été publiés en juin. Cet examen a été effectué à l'aide de méthodes d'évaluation participatives et axées sur l'utilité et selon une approche mixte combinant entretiens (51 entretiens conduits), questionnaires et examen de la documentation. Ont été interrogés dans ce cadre des donateurs et des bénéficiaires du Fonds, des membres du personnel d'ONU-Femmes d'autres entités des Nations Unies, des membres du personnel du secrétariat du Fonds et des représentants d'organisations de défense des droits des femmes. En outre, les bénéficiaires ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne. Le Fonds a reçu 101 réponses.

⁸ Stephanie Ortoleva et Hope Lewis, « Forgotten Sisters – A Report on Violence against Women with Disabilities: An Overview of Its Nature, Scope, Causes and Consequences », Northeastern University School of Law Research Paper No. 104 (Boston, 2012).

18. Les responsables de l'examen ont constaté que le Fonds d'affectation spéciale était en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique pour la période 2015-2020 et conclu que la méthode ouverte et inclusive qu'il appliquait pour sélectionner les bénéficiaires de subventions était stratégiquement saine et lui permettait de s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat et d'appliquer le principe consistant à ne laisser personne de côté. Ils ont également constaté que le Fonds était bien parti pour atteindre son objectif de collecte de fonds, soit 20 millions de dollars, à la fin de 2019, soit une année plus tôt que prévu, et pour doubler le montant qu'il pourrait verser sous forme de subventions. Ils ont souligné la réputation d'indépendance, d'inclusion, de rigueur et de fiabilité du Fonds. Ils ont également constaté que, pour les bénéficiaires, le fait de recevoir un financement d'une institution aussi réputée contribuait largement à accroître leur visibilité et leur crédibilité ; cela encourageait également les bénéficiaires à approcher d'autres bailleurs de fonds et renforçait leur sentiment d'autonomie. Les responsables de l'examen ont conclu que le Fonds avait fait des progrès considérables dans la concrétisation de son ambition d'être plus qu'un simple donateur. Ils ont estimé que la valeur ajoutée du Fonds résidait dans le fait qu'il s'adressait principalement aux petites organisations dirigées par des femmes et de défense des droits des femmes, et qu'il venait ainsi combler la lacune existant dans ce secteur en offrant des ressources et une aide en matière de renforcement des capacités à des organisations qui pouvaient être de véritables moteurs du changement.

19. Les responsables de l'examen ont formulé une série de recommandations visant à mettre davantage à profit les points forts du Fonds d'affectation spéciale en maintenant et en généralisant la pratique consistant à faire connaître l'histoire des bénéficiaires, à être à l'écoute des donateurs et à réfléchir aux moyens d'élargir la base de financement, et s'employant à mettre en place la plateforme de données probantes et à diversifier la production et de l'échange de connaissances, par exemple par l'entremise de communautés de pratique, de façon à orienter la programmation. Ils ont également recommandé que le Fonds élabore une stratégie claire destinée à assurer la durabilité, mette au point une stratégie de communication qui lui permette de faire connaître ses priorités et ambitions stratégiques, continue de renforcer les capacités des bénéficiaires en matière d'élaboration de programmes et d'évaluation sur la base d'une évaluation systématique des besoins tout en accordant la priorité aux petites organisations de défense des droits des femmes, notamment celles dirigées par des femmes, et cible encore plus efficacement ses efforts stratégiques en faveur de ces organisations.

III. Octroi de subventions en fonction de la stratégie

20. Conformément à son plan stratégique pour la période 2015-2020, le Fonds d'affectation spéciale octroie ses subventions en fonction de trois objectifs principaux : appuyer la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles ; améliorer l'accès des victimes de violence aux services de soutien ; renforcer l'application des lois, des politiques et des plans d'action nationaux. Quelques-uns des résultats obtenus par les bénéficiaires en 2019 sont énumérés ci-après.

A. Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles

21. La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est un élément fondamental de la plupart des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale. Dans ce cadre, les bénéficiaires s'emploient tout particulièrement à faire évoluer les mentalités et les comportements et à remettre en question les stéréotypes

profondément ancrés concernant le rôle dévolu aux hommes et aux femmes qui sont à l'origine de cette violence. Les projets mis en œuvre ont pour objectif de changer les mentalités au niveau local, en s'adressant aux femmes et aux filles aussi bien qu'aux hommes et aux garçons, aux communautés et aux prestataires de services, et en donnant des moyens d'action aux femmes et aux filles.

22. Au Cambodge, l'organisation ADD International met en œuvre, en partenariat avec des organisations locales, un projet qui vise à renforcer le pouvoir d'action des réseaux de femmes handicapées et à leur donner les moyens de diriger des initiatives de prévention primaire dans six districts où la violence domestique est réputée être élevée. Ce projet a pour objectif de lutter contre la violence commise à l'égard des femmes et des filles handicapées par des parents ou des pourvoyeurs de soins, en renforçant les capacités des organisations dirigées par des femmes qui œuvrent en faveur des personnes handicapées afin qu'elles puissent venir plus efficacement en aide aux femmes et aux filles concernées au moyen d'interventions de prévention. Il consistera également à préparer les femmes et les filles handicapées à montrer la voie à suivre en servant de modèle et à mettre au point une méthode destinée à analyser les effets et les causes de la violence fondée sur le genre. Cette méthode sera diffusée au Cambodge et dans d'autres pays.

23. En Turquie, la Fondation pour l'éducation mère-enfant a exécuté, grâce à une subvention de deuxième génération du Fonds d'affectation spéciale⁹, un projet local axé sur le rôle du père comme point de départ pour l'élimination des comportements qui sont à l'origine de la violence contre les femmes et les filles. Elle a mis en place un programme novateur de soutien aux pères d'une durée de dix semaines qui vise à transformer les comportements dictés par les stéréotypes de genre au sein du foyer. Une évaluation externe réalisée à l'issue du programme a révélé que 43 % des pères ayant participé à la formation s'occupaient davantage de l'éducation de leurs enfants et des tâches ménagères et recouraient aux méthodes de communication non violente ; en outre, après cette formation, le nombre de faits de violence physique infligée aux femmes et aux enfants a diminué. Au total, 6 045 pères ont bénéficié du projet, par le biais de 471 groupes de programmes de soutien aux pères dans cinq provinces de Turquie. Ce projet avait également pour objectif d'apporter des changements durables dans la société turque par le biais de trois campagnes de sensibilisation consistant à promouvoir l'égalité des genres au sein du foyer en vue de prévenir la violence, lesquelles ont bénéficié à plus de 2 millions de personnes. En outre, 150 hommes ayant participé au programme ont créé, en collaboration avec la Fondation, neuf nouveaux groupes locaux de pères pour étendre la portée du programme et créer un réseau national d'hommes qui défendent l'égalité des genres.

24. Les projets visant à faire des écoles et autres établissements d'enseignement des lieux sûrs pour les filles sont particulièrement importants pour le Fonds d'affectation spéciale, compte tenu de l'accent que celui-ci met sur la prévention. Dans l'État du Yucatán, au Mexique, l'organisation bénéficiaire Ciencia Social Alternativa met en œuvre un projet destiné à réduire l'incidence de la violence à l'égard des filles vivant avec un handicap. Celui-ci a pour but de donner aux fonctionnaires et aux professionnels de l'éducation et de la santé les moyens de mieux prévenir la violence et soutenir les filles victimes de violences. Il consiste également à organiser des ateliers visant à informer les filles handicapées de leurs droits et des institutions qui peuvent leur prêter assistance si elles sont amenées à subir des violences de quelque forme que ce soit. En 2019, ont ainsi été organisés trois séminaires sur les droits des personnes handicapées, auxquels ont participé des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des enseignants, des juristes et d'autres responsables, et qui ont abouti à

⁹ Les subventions de deuxième génération sont versées au titre du guichet de financement « sur invitation seulement ».

l'élaboration de 72 propositions de mesures destinées à promouvoir les droits des filles handicapées. Les fonctionnaires qui y ont participé ont déclaré qu'ils leur avaient fait prendre conscience du rôle qu'ils devaient jouer dans l'exécution des politiques de protection des filles handicapées contre la violence, et 97,7 % d'entre eux ont expliqué qu'ils leur avaient permis de mieux connaître les droits des personnes handicapées.

25. Au Soudan du Sud, la Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA) Network met en œuvre, avec l'aide financière du Fonds d'affectation spéciale, un projet destiné à renforcer les connaissances des élèves, des parents, des enseignants et des administrateurs sur la violence fondée sur le genre grâce à des manifestations de sensibilisation organisées dans les écoles parmi les populations déplacées de l'État de Wau. Ce projet vise également à donner aux femmes militantes les moyens de prévenir plus efficacement la violence fondée sur le genre en les formant au plaidoyer et à la mobilisation, en les encourageant à travailler en réseau et en facilitant leur participation aux réunions nationales. Des activités sont organisées en vue de faire participer l'ensemble de la population de l'État de Wau, en particulier les hommes et les garçons, à l'action menée et de les encourager à contribuer à prévenir la violence fondée sur le genre. La Directrice générale du Ministère de l'égalité des genres et les directeurs généraux et directeurs de la planification du Ministère chargé de l'éducation et de la jeunesse ont assisté à une réunion des parties prenantes, à laquelle ils se sont engagés publiquement à contribuer à la réalisation de l'objectif d'élimination de la violence fondée sur le genre dans les écoles fixé dans le cadre du projet.

26. Au Viet Nam, l'Institut de développement et de santé publique a mis en œuvre une initiative de lutte contre la violence infligée aux femmes enceintes ou allaitantes par leur partenaire intime dans le district de Kien Xuong de la province de Thai Binh. Il est ressorti de l'évaluation réalisée à l'issue du projet que celui-ci avait renforcé les moyens disponibles pour la conduite de visites à domicile et le repérage de la violence infligée par les partenaires intimes, et que les visites à domicile et les activités de conseil étaient un moyen efficace d'aborder les questions relatives à la violence fondée sur le genre. À la suite de ces visites, 1 241 femmes enceintes et allaitantes ont reçu des informations sur les services de soins disponibles pendant la grossesse, l'allaitement et la violence exercée par le partenaire intime. Il a également été constaté que les maris et les belles-mères prenaient activement part aux activités de conseil et de communication pour en savoir plus sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. Près de 99 % des femmes enceintes et allaitantes interrogées dans le cadre du projet ont déclaré avoir reçu des conseils en matière de soins de santé.

27. Aux Fidji, le Fonds d'affectation spéciale appuie un projet de l'organisation femLINKpacific qui vise à sensibiliser aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles par l'intermédiaire du réseau local de femmes dirigeantes en milieu rural de l'organisation et le système de veille météorologique des femmes. Bien que l'on ait constaté, ces dernières années, une amélioration des mesures juridiques et politiques prises pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles aux Fidji, les lacunes culturelles et structurelles et le manque d'information continuent de constituer un obstacle, en particulier dans les zones rurales. Le projet est exécuté en collaboration avec les réseaux existants dans les établissements ruraux, urbains et informels. En 2019, il a permis à 30 bénéficiaires d'avoir accès à des produits de connaissance novateurs essentiellement destinés à faire connaître les causes profondes de la violence. Au cours de sa première phase, il s'est adressé à huit femmes dirigeantes de communautés rurales et participantes à des dialogues mère-fille. En outre, 198 femmes et filles ont été informées dans le cadre de réunions organisées au niveau des districts et des divisions.

B. Amélioration de l'accès à des services multisectoriels

28. L'amélioration de l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés est l'un des domaines prioritaires d'action du Fonds d'affectation spéciale. Les bénéficiaires de subventions se sont employés à faciliter l'accès des femmes et des filles à des services de soutien spécialisés – accompagnement psychologique, services médicaux ou placement dans un refuge, notamment – ainsi que, par l'intermédiaire d'une aide juridictionnelle, leur accès à la justice. La formation des prestataires de services constitue également un aspect important des projets relevant de ce domaine prioritaire.

29. En Macédoine du Nord, l'organisation Women's Forum - Tetovo exécute, grâce à une petite subvention, un projet visant à donner aux victimes de violence domestique de la région de Tetovo davantage de moyens d'action. Elle dispose d'un centre proposant une aide juridique gratuite aux victimes de violence domestique, dont elle compte compléter l'offre par des consultations juridiques de groupe et des stages de formation aux compétences financières et pratiques. L'organisation mène également des enquêtes auprès des rescapées pour en savoir plus sur leur expérience avec les prestataires de services et recenser ainsi les principaux points à améliorer. En outre, elle coopère avec les services de police, les travailleurs sociaux, les municipalités locales et les prestataires de soins de santé en vue d'établir une stratégie multisectorielle propre à mieux protéger les femmes susceptibles de subir des violences domestiques et à rationaliser l'accompagnement des rescapées grâce à l'amélioration des mécanismes d'identification et d'orientation. Elle a également mis en place un groupe de travail constitué de prestataires de services locaux et institutionnels, et s'emploie à mieux informer le public et à ouvrir le dialogue autour de la violence domestique en se rendant auprès des femmes des zones rurales et en organisant des ateliers dans les communautés rurales.

30. En Serbie, la Mental Disability Rights Initiative exécute, à l'aide d'une petite subvention du Fonds d'affectation spéciale, un projet visant à donner aux femmes et aux filles souffrant d'incapacité mentale les moyens de signaler les violences subies dans les établissements médico-sociaux et d'accéder à des services. Cette année, elle a organisé, à l'intention des femmes et filles souffrant d'incapacité mentale placées dans de tels établissements, un atelier portant sur la violence fondée sur le genre, au cours duquel celles-ci ont acquis les compétences nécessaires pour signaler ce type de violence et appris à tirer parti des dispositifs de protection à leur disposition. À la suite de cette formation, 19 femmes souffrant d'incapacité mentale ont dit connaître au moins un dispositif de prévention et de protection vers lequel se tourner en cas de besoin. Les responsables du projet collaborent également avec des prestataires de services dans des établissements médico-sociaux et organisent des séances de formation. Quatorze prestataires de services ont participé à ces séances et 11 se sont engagés à rendre leurs services plus accessibles aux femmes et filles handicapées. Avec l'appui du projet, Iz Kruga Vojvodina, un partenaire local de réalisation de la Mental Disability Rights Initiative qui aide les femmes handicapées ayant subi des violences, a mis à l'essai un programme d'activités de groupe et de soutien psychologique pour les femmes placées dans des établissements médico-sociaux.

31. Au Kenya, l'organisation Refugee Consortium of Kenya, dirigée par des femmes, collabore dans le cadre de l'un de ses projets avec des réfugiées somaliennes dans les régions de Nairobi et de Garissa. Nombre de ces réfugiées se trouvent dans ces régions depuis près de vingt ans. L'objectif du projet est de faciliter l'accès à la justice des femmes et filles qui ont subi des violences et d'accroître le taux d'aboutissement des poursuites en améliorant l'accès à l'assistance, à la représentation et à l'appui juridiques. En 2019, un total de 519 victimes de violences ont reçu un soutien psychologique et des informations destinés à les aider à surmonter

leur traumatisme et d'autres problèmes liés à la violence. Par ailleurs, 10 psychologues locaux ont été formés à donner les premiers secours psychologiques aux rescapés, à repérer les femmes et les filles concernées et à les orienter vers les services compétents. Jusqu'ici, Refugee Consortium of Kenya a représenté 72 victimes de violences (3 à Nairobi et 69 à Garissa) dans des affaires portées devant les tribunaux. En outre, 12 forums de concertation, consacrés à la prévention des diverses formes de violence contre les femmes et les filles et aux moyens de remédier à cette violence, ont été organisés à l'échelle locale dans le but de mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles et de sensibiliser à la violence fondée sur le genre ; 309 meneurs de la lutte contre la violence y ont participé. Enfin, 118 membres de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre, agents de probation et représentants de la société civile ont suivi une formation visant à faciliter l'accès à la justice pour les rescapés.

32. À cause de la discrimination dont elles sont victimes, un grand nombre de femmes et de filles autochtones vivant dans une pauvreté extrême et ayant un accès particulièrement restreint aux services juridiques et sociaux sont exposées à de hauts niveaux de violence (voir [E/CN.6/2015/3](#)). Répondre aux besoins des femmes et des filles autochtones, qui constituent l'un des groupes les plus défavorisés au monde, est une priorité pour le Fonds d'affectation spéciale, qui a pour objectif de ne laisser personne de côté. Celui-ci finance ainsi un projet exécuté au Guatemala par l'organisation Mujeres Transformando el Mundo, qui vise à faciliter l'accès des femmes autochtones et métisses qui ont subi des violences fondées sur le genre à la justice et aux mesures de réparation. Les responsables du projet collaborent avec des agents de l'État, des membres de l'appareil judiciaire et des représentants d'organisations de la société civile afin de renforcer leurs connaissances sur les droits fondamentaux des femmes et des filles, en mettant l'accent sur les questions liées à l'intersectionnalité. À ce jour, 125 agents de l'État et membres d'organisations de la société civile ont dit être intéressés par ce type de formation. Le programme a été examiné et approuvé par l'Institut des femmes de l'Université de San Carlos. Au niveau local, l'organisation bénéficiaire a forgé une alliance avec les municipalités de Jalapa et de Chimaltenango, et 200 fonctionnaires municipaux devraient s'associer à elle pour mettre au point des plans locaux de lutte contre la violence fondée sur le genre. Mujeres Transformando el Mundo a également rencontré des procureurs afin de réfléchir aux moyens d'associer les responsables du projet aux procédures pénales. Dix femmes et filles ont déclaré avoir eu plus facilement accès à la justice et reçu un meilleur soutien du Gouvernement à la suite du projet et neuf ont fait les démarches juridiques nécessaires pour que leurs affaires soient traitées par le système judiciaire.

33. La Stars of Hope Society, seule association d'aide aux femmes handicapées gérée par des femmes handicapées de Palestine, s'emploie, grâce à une subvention du Fonds d'affectation spéciale, à améliorer l'accès de ces femmes à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés. Pendant le premier semestre de 2019, elle s'est principalement attachée à mettre en place l'infrastructure du projet, à analyser la situation et à créer les capacités nécessaires. À cet effet, elle a publié un manuel relatif à la prise en compte de la question du handicap et formé 22 représentants d'organisations œuvrant en faveur des femmes et des personnes handicapées à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Dans l'objectif de généraliser la prise en compte du handicap dans la collecte de données relatives à la violence, elle a convaincu le Bureau central palestinien de statistique d'intégrer à son équipe de collecte de données quatre femmes interprètes en langue des signes, dont une est handicapée.

34. Au Liban, où les organisations de défense des droits des femmes subissent une pression croissante, la Kvinna till Kvinna Foundation a reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale pour mener un projet visant à répondre aux besoins des

réfugiées palestiniennes et syriennes et des femmes libanaises qu'a fait naître la crise en République arabe syrienne. Le conflit qui fait rage dans ce pays a entraîné une augmentation de la pauvreté et une intensification des violences contre les réfugiées syriennes, les femmes palestiniennes et celles de la communauté d'accueil libanaise. Le projet a pour but de veiller à ce que les femmes et filles de ces communautés qui ont subi des faits de violence fondée sur le genre connaissent leurs droits et soient capables d'identifier les infractions et les violations dont elles ont été victimes. Les responsables du projet aident deux organisations locales à intervenir et à prendre en charge les rescapées de violences. Ils organisent également des activités de sensibilisation à l'intention des hommes et des garçons. En 2019, un total de 3 747 réfugiées, déplacées ou demandeuses d'asile ont bénéficié des services d'organisations partenaires. Un atelier de deux jours consacré à la prise en charge des cas a été organisé afin de diffuser les meilleures pratiques auprès des travailleurs sociaux. Un guide connexe a également été élaboré. Les 129 rescapées interrogées dans le cadre d'une enquête ont toutes déclaré se sentir mieux depuis le début de leur prise en charge. De fait, 85 % d'entre elles (soit 110 femmes) ont indiqué être satisfaites des services reçus et 89 % (115) ont dit avoir constaté une amélioration du niveau de service. Par ailleurs, 47 membres du personnel de ces organisations ont participé à des activités collectives et individuelles destinées à leur permettre de prendre soin d'eux et 177 séances de thérapie individuelle ont été offertes à 20 membres du personnel. L'objectif principal de ces activités était de soulager le stress subi par ces personnes, sur les plans tant personnel que professionnel, afin d'éviter le surmenage et d'améliorer la prestation de services.

35. En Égypte, la Al Shehab Institution for Comprehensive Development a soumis une deuxième proposition au titre du guichet de financement « sur invitation seulement » du Fonds d'affectation spéciale. Cette proposition est inspirée du succès et des enseignements d'un autre projet soutenu par le Fonds, qui était axé sur les liens entre le VIH/sida et la violence contre les femmes dans le pays. Le nouveau projet porte essentiellement sur la violence sexuelle et physique au sein de la famille et prend le relais du projet pilote pour intensifier la prestation des services essentiels destinés aux femmes les plus marginalisées et laissées-pour-compte de quatre quartiers informels du Grand Caire, à savoir notamment un soutien psychosocial et juridique, des services de conseil sur le VIH et de dépistage ainsi que des services médicaux. Compte tenu des principales conclusions du projet précédent, les responsables du projet actuel insistent davantage sur la nécessité de faire évoluer les mentalités et les comportements en travaillant avec les hommes et les garçons, et vont au-devant de chefs religieux et communautaires influents dans le but de susciter un changement de mentalité et d'aider à renforcer les capacités institutionnelles des prestataires de services afin que les services continuent d'être assurés après l'achèvement du projet. Au cours de la phase initiale du projet, 451 femmes de divers groupes, dont 59 employées de maison, ont été sensibilisées aux divers moyens de se protéger contre le VIH et aux services connexes. Les responsables du projet ont également collaboré avec 25 femmes des communautés cibles vivant avec le VIH.

C. Renforcement de l'application des lois et des politiques

36. Dans le cadre de son troisième domaine d'intervention prioritaire, le Fonds d'affectation spéciale s'emploie à assurer la mise en conformité de la législation avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, à garantir l'application des lois, règlements et protocoles visant à mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, et à inciter les États à faire preuve, comme ils y sont tenus, de la diligence voulue pour prévenir la violence, protéger les rescapées et assurer l'accès de celles-ci à la justice.

37. Aux Îles Salomon, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne de la Communauté du Pacifique met en œuvre un projet pilote visant à faciliter l'accès à la justice des femmes ayant subi des violences dans les provinces de Guadalcanal et de Malaita. L'objectif du projet est d'aider les autorités des Îles Salomon à mettre en œuvre la loi de 2014 sur la protection de la famille, qui prévoit une action intégrée de divers ministères, la fourniture d'une aide aux victimes de violence familiale et domestique, et un meilleur accès à la justice et aux mesures de réparation pour les rescapées de violences. Le bénéficiaire a élaboré un programme national de formation et un système de certification destinés à donner à certains mécanismes de justice informels établis dans des communautés rurales en application de la loi sur la protection de la famille les moyens d'assurer plus efficacement des services de qualité. Cinq missions de renforcement des capacités et de suivi ont été menées sur chacun des 37 sites du projet et ont abouti à une augmentation du nombre de signalements ainsi qu'à des débats sur le caractère néfaste de la violence familiale. Au total, 48 juges agréés ont été formés ; ils continuent de se montrer disposés à organiser des séances de sensibilisation et à expliquer à leurs communautés le rôle qu'ils jouent et l'objet de la loi sur la protection de la famille.

38. Au Kosovo¹⁰, Medica Kosova a reçu une petite subvention du Fonds d'affectation spéciale pour mettre en œuvre un projet dont l'objectif est de protéger les droits légaux, notamment les droits de propriété, des femmes qui ont subi des violences fondées sur le genre pendant et après le conflit armé, et d'améliorer les mesures institutionnelles de lutte contre ces violences. Medica Kosova offre également aux organisations de femmes une formation en matière de suivi et de sensibilisation et collabore avec elles en vue de recenser les lacunes dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence domestique. Jusqu'à présent, le projet a aidé 17 victimes de violence fondée sur le genre à obtenir une assistance juridique et à engager le processus d'enregistrement de leurs biens. Neuf autres femmes, officiellement reconnues comme rescapées de violences sexuelles liées au conflit, ont émis le souhait d'entreprendre les procédures légales d'enregistrement de leurs maisons et de leurs exploitations agricoles. En outre, 19 femmes ont demandé à être reconnues comme rescapées de violences sexuelles liées au conflit et seront inscrites au programme de réparation, qui leur assure une pension mensuelle à vie.

39. Dans quatre régions d'Argentine, dans le cadre d'un projet dirigé par l'organisation FUSA para la Salud Integral con Perspectiva de Género y Derechos Asociación Civil, un groupe de travail interdisciplinaire a été chargé d'élaborer des propositions de politiques et des stratégies visant à mettre les lois et politiques locales relatives à la violence contre les femmes et les filles handicapées en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Les responsables du projet coopèrent également avec des organisations de défense des droits des personnes handicapées, auxquelles ils proposent des activités de formation ; à ce jour, 24 femmes et filles de ces organisations ont ainsi été formées aux droits des femmes et des filles handicapées et ont acquis les outils nécessaires pour transmettre ce qu'elles ont appris à un public plus large. Des accords préliminaires ont été conclus avec des centres de santé dans le but d'élargir leur offre de services, et des protocoles révisés sont en cours d'examen par les comités d'éthique de ces centres.

40. Au Chili, Corporación Humanas a mis en œuvre un projet dans lequel des groupes de femmes migrantes, lesbiennes, bisexuelles et transgenres, vivant avec un handicap et vivant avec le VIH/sida ont uni leurs forces pour appeler à l'élaboration d'une loi globale qui mette fin à la violence contre les femmes et les filles et qui reconnaisse cette violence non seulement dans la sphère privée, mais également en dehors du cadre familial. Pour ce projet, Corporación Humanas a collaboré avec six

¹⁰ Toute référence au Kosovo s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

organisations chiliennes de défense des droits des femmes, à savoir la Corporación Círculo Emancipador de Mujeres y Niñas con Discapacidad de Chile, Fondo Alquimia, le syndicat Amanda Jofré, l'Agrupación Lésbica Rompiendo el Silencio, la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida et Warmipura, afin de rédiger le projet de loi sur les droits des femmes à une vie sans violence. Le projet de loi, qui a été présenté au Congrès à la fin de l'exécution du projet, tient compte des nombreuses formes que peut prendre la violence fondée sur le genre, reprend certaines dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et vise à faire en sorte qu'une approche intersectionnelle de l'élimination de la violence à l'égard des femmes soit adoptée par les institutions et dans les réglementations. Plus de 600 femmes et filles sous-représentées ont participé à des consultations intensives sur la teneur du futur projet de loi. La prise en compte des expériences diverses des femmes dans la formulation du projet de loi est un tournant historique pour le Chili. Au cours de l'exécution du projet, les six organisations ont formé des alliances et des réseaux, ce qui leur a conféré une plus grande visibilité et leur a donné accès aux administrations et aux institutions locales. Les activités de promotion du projet de loi ont également permis de sensibiliser les professionnels travaillant dans les institutions du secteur public à la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans ces institutions.

IV. Résultats et données factuelles

41. Entre janvier et novembre 2019, l'équipe du Fonds d'affectation spéciale a effectué 20 missions de suivi de projets dans 12 pays et territoires. Au-delà du suivi et de l'évaluation, ces visites lui ont permis d'établir un dialogue plus étroit et plus direct avec les bénéficiaires et ainsi de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils doivent faire face et quels types d'appui et d'activités de renforcement des capacités seraient les plus utiles, l'accent ayant été tout particulièrement mis sur la formation et l'appui aux petites organisations.

42. En 2019, une nouvelle étape a été franchie avec la création de la plateforme de données factuelles, l'un des piliers du plan stratégique en cours, qui présente de nouveaux supports de connaissances, dont deux rapports factuels portant sur les travaux des bénéficiaires en matière de prévention et de prestation de services dans le cadre d'interventions en milieu scolaire et sur des projets impliquant la police.

43. Un rapport factuel a été consacré aux travaux menés dans les établissements d'enseignement par des organisations de la société civile afin de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Ces structures, qui offrent un environnement propice à ce type d'intervention, peuvent jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de prévenir la violence et de proposer des réponses adaptées lorsqu'elle se produit. La priorité que le Fonds d'affectation spéciale accorde aux projets qui comportent un volet prévention (124 des 141 projets au cours des cinq dernières années) et le travail effectué par les bénéficiaires en faveur des écoles témoignent de l'importance de ce type d'activités. Ainsi, grâce aux efforts de 34 bénéficiaires de subventions ces cinq dernières années, 816 écoles ont amélioré leurs programmes ou mis en place des politiques, des pratiques ou des services visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes (y compris des activités périscolaires). Cependant, si l'importance des interventions en milieu scolaire est bien comprise, on connaît mal le travail accompli sur le terrain par la société civile pour faire avancer les choses. Les concepteurs de ce support de connaissances se sont appuyés sur les travaux de 51 organisations qui exécutent des projets financés par le Fonds dans 42 pays. Ils ont examiné les possibilités qui s'offraient aux organisations de la société civile, en particulier les petites organisations dirigées par des femmes, pour aider les écoles et les communautés avoisinantes à réduire les violences faites aux filles.

44. Comme le montre l'analyse qui a été faite, les bénéficiaires ont mené tous types d'activités de prévention et d'intervention relatives à la violence sexuelle et à la violence fondée sur le genre dans les écoles et à leurs abords. Ils ont eu des contacts directs avec les filles et les rescapées, et établi aussi un dialogue avec leurs parents, la collectivité, les enseignants, les administrations, les prestataires de services et les responsables politiques. Leurs travaux ne se sont pas limités aux écoles : ils ont également repéré les filles les plus touchées ou les plus exposées à la violence scolaire (par exemple, celles que la violence a poussées à abandonner l'école et celles qui ne sont pas scolarisées) et se sont efforcés de faciliter leur réintégration progressive dans le système éducatif.

45. Pour tous les projets axés sur les filles, ou sur les filles et les garçons, les résultats ont généralement été mesurés en termes de changements de mentalité et d'évolution des normes. Une autre réalisation importante de nombreux projets a été l'amélioration des connaissances sur la violence fondée sur le genre, les droits des femmes et les nouvelles lois relatives à la violence domestique. L'analyse a également mis en évidence l'importance d'une cohésion et d'un soutien social forts reposant sur la solidarité mutuelle, l'accès à la communauté dans son ensemble et la confiance dans le pouvoir de l'action collective. Cela s'est révélé particulièrement vrai pour les filles non scolarisées, les interventions ayant contribué à créer un cercle social là où il n'en existait pas auparavant. Les parties prenantes ont également souligné que les projets permettaient aux jeunes de gagner en confiance et de formuler leurs idées, de débattre et de défendre leurs intérêts avec plus d'efficacité.

46. Dans le rapport factuel, les auteurs soulignent plusieurs leçons importantes qui ont été tirées de l'exécution des projets et pourraient servir de base à de futures initiatives. Il existe des processus et des mécanismes qui rendent certains projets et activités plus efficaces que d'autres et recouvrent plusieurs types de projets. Ceux-ci présentent un certain nombre de caractéristiques communes, notamment la reconnaissance du fait que, si la sensibilisation est cruciale, elle est plus puissante lorsqu'elle est collective et la méthode de transmission entre pairs est la plus efficace pour ce qui est de mobiliser et de sensibiliser la communauté. Dans la plupart des projets, les responsables se sont efforcés d'obtenir l'adhésion des ministères de l'éducation et des autorités locales, ce qui est particulièrement important pour les projets menés par des organisations de la société civile. Les responsables des projets les plus efficaces se sont attachés à faire participer la communauté de manière créative ; ils ont cherché à équilibrer les interventions en milieu scolaire, celles en milieu communautaire et celles ciblant les facteurs de violence fondée sur le genre en dehors de l'école. L'un des facteurs majeurs de la réussite des projets tient au savoir-faire des facilitatrices sur le terrain, qui ont su adapter leur approche à la situation en associant les filles et les rescapées à l'élaboration du discours, grâce à un travail préparatoire minutieux et à une improvisation inventive, les plaçant ainsi au cœur même de la conception du projet. Enfin, la souplesse et la capacité de procéder à des ajustements à mi-parcours ont eu une réelle incidence sur les résultats, ce qui montre combien il est important que le Fonds d'affectation spéciale continue de s'attacher à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des bénéficiaires afin qu'ils puissent suivre et évaluer les résultats de manière plus systématique et ainsi en tenir compte dans leurs décisions quotidiennes.

47. Dans un deuxième support de connaissances élaboré en 2019, le Fonds d'affectation spéciale s'est intéressé au maintien de l'ordre, élément essentiel d'une action multisectorielle coordonnée à l'appui des femmes et des filles subissant des violences. Une équipe efficace d'agents de police sur le terrain peut accroître les chances que justice soit rendue et que des réparations soient accordées aux victimes de violence. La police peut y parvenir en perfectionnant le processus de constitution des dossiers (y compris les dossiers médicaux et psychologiques), en améliorant le

déroulement des enquêtes et, d'une manière générale, en affinant les interventions intersectorielles en cas de violence. Si l'importance de la formation des policiers va de soi, on connaît mal le rôle que les organisations non gouvernementales et les autres groupes de la société civile peuvent avoir s'agissant de renforcer la capacité des forces de l'ordre et des agents sur le terrain de mettre fin aux violences faites aux femmes. Les responsables de l'examen se sont penchés sur l'évaluation finale des projets de 52 organisations de femmes de la société civile de toutes les régions du monde qui avaient reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale et avaient contribué à la formation du personnel de police dans le cadre d'une approche multisectorielle consistant à coordonner l'action des principaux acteurs des services de police, du système médical et de l'appareil judiciaire en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Les bénéficiaires ont collaboré avec la police dans le but d'améliorer la qualité des premiers échanges avec les rescapées au cours de l'instruction et du procès, de renforcer les systèmes internes et la coordination avec les autres prestataires de services au contact direct des rescapées et de dynamiser la prévention.

48. Les responsables de l'examen ont divisé les résultats de la formation dispensée aux policiers par les organisations de la société civile en deux catégories : les résultats au niveau des rescapées et les résultats au niveau des institutions. Au niveau des institutions, les résultats suivants ont été mis en évidence : amélioration des connaissances et du comportement des policiers chargés de traiter les cas de violence contre les femmes et les filles ; meilleure tenue des dossiers médicaux ; élaboration de protocoles nationaux d'orientation ; institutionnalisation des formations mises au point pour les policiers, par leur inclusion dans les programmes d'enseignement des écoles de police ; allègement de la bureaucratie et réduction des retards dans la préparation et le renvoi des dossiers ; amélioration des systèmes de renvoi. Si les résultats obtenus au niveau des forces de l'ordre sont clairs en ce qui concerne l'amélioration et la coordination de leur fonctionnement, l'évaluation des projets montre que les liens entre la formation des policiers et les résultats obtenus au niveau des rescapées sont plus difficiles à établir et à mesurer. On a toutefois pu noter, au niveau des rescapées, les résultats suivants : une plus grande probabilité que justice soit rendue et que des réparations soient accordées dans les cas de violence sexuelle ; une stigmatisation moindre des groupes vulnérables ; une meilleure sensibilisation de la police aux besoins des rescapées ; la mise en place de conditions qui permettent aux groupes de femmes, en particulier aux groupes de femmes des communautés marginalisées et autrefois exclues, de s'exprimer.

49. Au cours de l'année, le Fonds d'affectation spéciale a également commandé une métaévaluation indépendante et une analyse intégrée afin d'en savoir plus sur ce qui faisait l'efficacité des projets qu'il soutenait et sur les forces et les faiblesses de ses pratiques en matière d'évaluation. Ces mesures ont également permis d'établir une base de données qui permettra au Fonds d'analyser les évaluations futures et de renforcer les normes et la rigueur de ses pratiques générales en matière d'évaluation. Dans l'ensemble, les évaluateurs ont constaté une tendance à la hausse de la qualité des évaluations. La métaévaluation a débouché sur un certain nombre de recommandations destinées à améliorer la qualité et l'intérêt des évaluations, qui tendaient notamment à revoir les questions posées afin d'aider les évaluateurs à rédiger des conclusions plus nuancées, à ventiler davantage les données et à veiller à ce que les recommandations ouvrent la voie à la formulation de recommandations claires, réalistes, pratiques et assorties de délais.

V. Perspectives d'avenir

50. Les examens et analyses entrepris dans la dernière partie du plan stratégique indiquent clairement que le Fonds d'affectation spéciale contribue de manière importante à combler un déficit de financement touchant les petites organisations dirigées par des femmes, qui sont souvent les premières à entrer en contact avec les femmes et les filles victimes de violence. Il s'agit d'une information essentielle, qui servira de point de départ aux consultations en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique du Fonds. Les analyses semblent également indiquer qu'il serait utile d'augmenter le nombre de petites subventions, car celles-ci sont plus à même de répondre aux besoins de ces organisations, et d'octroyer un plus grand nombre de petites subventions plutôt que d'accroître le montant total accordé. De plus en plus d'éléments laissent en effet à penser qu'il s'agirait là d'un moyen particulièrement efficace de susciter des changements durables et de prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Les analyses ont également mis en évidence ce que les bénéficiaires apprécient particulièrement dans leurs interactions avec le Fonds, à savoir : son soutien permanent sur les plans de la méthode, de l'élaboration de programmes et du renforcement des capacités ; la formation proposée sur des sujets tels que le suivi et l'évaluation ainsi que l'élaboration de projets ; la mise en commun d'expériences diverses et de données factuelles sur ce qui fonctionne ; le fait qu'il met informations et expertise à la disposition des bénéficiaires. En résumé, pour toutes ces raisons, le Fonds est déterminé à en faire toujours plus pour concrétiser son ambition, à savoir, pour reprendre les mots des bénéficiaires, « être plus qu'un simple donateur ».
